

Département
BAS-RHIN
Canton
LINGOLSHEIM
Commune
HOLTZHEIM



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

0-0-0-0-0-0-0-0-0-0

Envoyé en préfecture le 27/03/2026

Reçu en préfecture le 27/03/2026

Publié le 27/03/2026
SUA LE SITE INTERNET DE LA COMMUNE
ID : 067-216702126-20260326-ARRETE302026-AU

Berger
Levrault

N° 030/2026

ARRETE DU MAIRE

portant délégation de fonctions et de signature à
Mme Chantal LEONARD, adjointe au maire

Monsieur le Maire de la Commune de Holtzheim

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-18
- VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026 fixant à sept le nombre d'adjoints au Maire
- VU** le procès-verbal de l'élection et de l'installation de Madame Chantal LEONARD en date du 20 mars 2026 en qualité de 4ème adjoint au maire

Considérant qu'en vertu de l'article L.2122-18 du Code général des collectivités territoriales, le Maire peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses Adjoints et, en cas d'absence ou d'empêchement des Adjoints, ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation, à des membres du Conseil Municipal ;

Considérant la nécessité pour la bonne administration locale de déléguer à Madame Chantal LEONARD, adjointe au Maire un certain nombre d'attributions relevant de la gestion de la petite enfance, des écoles et de la jeunesse,

ARRETE

Article 1^{er}

Madame Chantal LEONARD, adjointe au maire, est déléguée à la gestion de la petite enfance, des écoles et du social, et assurera en nos lieu et place et concurremment avec Nous, les fonctions et missions relatives aux questions liées à ces domaines :

- Relations avec les écoles
- Relations avec le périscolaire
- Relations avec le Relais Petite Enfance
- Relations avec les structures privées de petite enfance
- Education à la citoyenneté et animation du conseil municipal des enfants
- Politique sociale de l'EHPAD et du FAM
- Affaires sociales
- Politique en faveur des aînés
- Opérations de solidarité
- Don du sang

Madame Chantal LEONARD est également déléguée à la fonction d'Officier d'Etat Civil pour célébrer les mariages, les PACS et les baptêmes républicains.

Ces délégations sont accordées sous ma surveillance et ma responsabilité. Elles subsistent tant qu'elles ne sont pas rapportées

Article 2

Madame Chantal LEONARD a délégation de signature pour tous les actes, décisions et correspondances se rapportant aux missions suivantes :

- *Relations avec les écoles*
- *Relations avec le périscolaire*
- *Relations avec le Relais Petite Enfance*
- *Relations avec les structures privées de petite enfance*
- *Education à la citoyenneté et animation du conseil municipal des enfants*
- *Affaires sociales*
- *Politique en faveur des aînés*
- *Officier d'Etat Civil*

La signature sera précédée de la mention « par délégation du Maire ».

Article 3

Monsieur le Maire et la Directrice des Services, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'application de l'arrêté, qui a été notifié à l'adjoint concerné et publié.

Article 4

Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Article 5

Ampliation de l'arrêté sera transmise à

- Préfecture du Bas-Rhin, contrôle de légalité
- Monsieur le responsable du SGC et trésorier de la commune
- Mme Chantal LEONARD

Date et signature de l'adjoint :

le 26/03/2026


Holtzheim, le 26 mars 2026
Le Maire
Vincent SCHALCK


